

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SFEE_PAFR_25_4

**ARRÊTÉ MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER
DE CARNAC**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le titre II du livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2013 instituant une commission communale d'aménagement foncier à CARNAC ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental en date du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission communale d'aménagement foncier de CARNAC ;

Vu la délibération du conseil municipal de CARNAC en date du 15 mai 2025 élisant les membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, désignant les conseillers municipaux membres de la commission et les membres représentants les propriétaires forestiers ;

Vu le courriel d'AQTA du 8 juillet 2025 proposant Mme Juliette QUILFEN en qualité de personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages ;

Vu l'absence de réponse de la chambre d'agriculture du Morbihan au courrier du département en date du 10 mars 2025 pour la proposition des représentants de la profession agricole suite aux élections de janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation de la composition de la commission communale d'aménagement foncier de CARNAC au regard des nouvelles désignations, notamment la vacance de certains postes et les propositions visées ci-dessus ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'arrêté du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission communale d'aménagement foncier de Carnac est abrogé.

Article 2

La commission communale d'aménagement foncier de CARNAC est composée comme suit :

Présidence :

M. Jean-Paul BOLEAT, titulaire

Mme Christine BOSSE, suppléante

- Elus de la commune de CARNAC :

Le Maire de Carnac, membre titulaire

M. Jean-Paul KERGOZIEN, conseiller municipal – CARNAC, membre titulaire

M. Gérard MARC ALBERT, conseiller municipal – CARNAC, membre suppléant

M. Michel DURAND, conseiller municipal – CARNAC, membre suppléant

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le conseil municipal :

M. Christian LORCY – CARNAC, membre titulaire

M. Bernard HARSCOUET – CARNAC, membre titulaire

M. Christian BOUILLY – PLOEMEL, membre titulaire

M. Henry AUDRAN – CARNAC, membre suppléant

M. David DANIEL – CARNAC, membre suppléant

- Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la chambre d'agriculture :

M. Jean-François GUEZELLO – CARNAC, membre titulaire

M. Fabrice LE GARREC – CARNAC, membre titulaire

M. Stéphane LE GOUGUEC – CARNAC, membre titulaire

M. Florent LE MOEL – CARNAC, membre suppléant

M. François JOSSE – CARNAC, membre suppléant

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

Titulaires :

Mme Juliette QUILFEN – AURAY

M. Hervé CADORET – CARNAC

M. Michel RIALAIN – CARNAC

Suppléants respectifs des 3 précédents :

M. Cédric SERRES – AURAY

M. Damien PHELIP – CARNAC

Mme Madeleine BERNARD – CARNAC

- Un délégué du directeur départemental des services fiscaux

- Fonctionnaires du département du Morbihan :

M. Jean-Louis BELLONCLE, chargé de mission au département du Morbihan, membre titulaire

Mme Laurence CHAUVET, chef du pôle aménagement foncier rural au département du Morbihan, membre titulaire

M. Olivier ROYANT, chargé de mission au département du Morbihan, membre suppléant

Mme Hélène MAILLARD, chargée de mission au département du Morbihan, membre suppléant

- Représentants du Président du Conseil départemental :

M. Gérard PIERRE, conseiller départemental du canton de QUIBERON, membre titulaire

Mme Karine BELLEC, conseillère départementale du canton de QUIBERON, membre suppléant

- Propriétaires forestiers, désignés par le conseil municipal :

M. Hervé ROBINO – CARNAC, membre titulaire

M. Henri PLUMER – PLOUHARNEL, membre titulaire

M. Guy LE GOFF – CARNAC, membre suppléant
M. Jean-Luc KERGOZIEN – PLOEMEL, membre suppléant

Publié en ligne le 22/09/2025

- Propriétaires forestiers, désignés par la chambre d'agriculture :

M. Bertrand PASTRE – VERSAILLES (78), membre titulaire
M. Pierre KERGOZIEN – CARNAC, membre titulaire

M. Marc LE ROUZIC – CARNAC, membre suppléant
M. Roger BELLEGO – PLOEMEL, membre suppléant

- Le représentant de l'office national des forêts

Article 3

Un agent du département est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4

La commission a son siège à la mairie de CARNAC.

Article 5

Le directeur général des services départementaux, le maire de CARNAC et le président de la commission communale d'aménagement foncier de CARNAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche à la mairie de CARNAC et des communes limitrophes et sous forme électronique sur le site internet du département du Morbihan (www.morbihan.fr).

VANNES, le 12 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,



David LAPPARTIENT